

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 727

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de l'économie sociale et solidaire mentionné à »

les mots :

« qui a reçu l'autorisation d'utiliser la dénomination de fonds d'entrepreneuriat social éligible en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique avec la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.